

AB HOLDING
SOCIETE CIVILE AU CAPITAL DE 800.000 €
930 route des Dolines – 06560 VALBONNE
RCS GRASSE 809 879 281

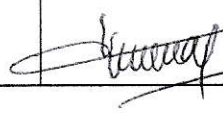
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le 28 mai
A 11 heures

Les associés de la société AB HOLDING, Société Civile au capital de 800.000 euros, divisé en 8.000 parts sociales de 100 euros chacune, dont le siège social est 930 route des Dolines – 06560 VALBONNE, se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Gérant.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Alain BERNARD, Gérant.

Feuille de présence

Noms, prénoms des membres présents	Nombre de parts	Noms des représentants	Signatures
M. Alain BERNARD	7.999	Néant	
Mme Faustine BERNARD	1	Néant	
TOTAUX	8.000		

Le Président certifie exacte et véritable, la présente feuille de présence arrêtée à 2 membres présents, possédant ensemble 8.000 parts.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Puis il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du siège social,
- Mise à jour corrélatives des statuts,
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion. Des observations sont échangées entre les associés.

AB FB

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est déclarée close par le Président.
Celui-ci met alors aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer le siège social, à compter du 1^{er} juin 2026.

**C/O SAS LISNARD CONSEIL
13 boulevard Carnot
06400 CANNES**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante :

« 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé :

C/O SAS LISNARD CONSEIL – 13 boulevard Carnot – 06400 CANNES

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la Gérance et partout ailleurs sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président de séance et les associés.

Alain BERNARD



Faustine BERNARD

